

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le 12 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, COHARDY Emmanuel, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, HUVENOIT François, CLÉMENT Gérard, SELLIER Renaud, GUEBEY Patrick, THIERRY Christian, LOUIS Daniel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur CLÉMENT Gérard a été élu secrétaire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 15

Date de la convocation : 05/07/2016

Rappel de l'ordre du jour :

- Caution logement 1 place Adalbert Brun
- Aliénation d'un chemin rural
- FDS programme 2016
- Demande de subventions CDDL
- Création de poste
- Étude des travaux
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2016-21 CAUTION LOGEMENT 1 PLACE ADALBERT BRUN

Le maire informe le Conseil Municipal du départ du locataire du presbytère, 1 place Adalbert Brun au 15 juin 2016. L'état du logement est passable, toutefois, l'extérieur de la propriété n'a jamais été entretenu, monsieur DORIE a laissé de nombreux déchets nécessitant plusieurs transports à la déchetterie, et la fosse septique n'a pas été vidée.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal à **l'unanimité** décide de ne pas rendre la caution à Monsieur DORIE Bastien.

2016-22 ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL

Par délibération en date du 29 avril 2014 le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit du Wallon au lieu-dit « Clos Warluzaine » en vue de sa cession à monsieur Henri GILLIARD, en échange d'un chemin de remplacement sur l'extrémité ouest de sa propriété

L'enquête publique s'est déroulée du 12 avril 2016 au 26 avril 2016 inclus

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de désaffecter le chemin rural dit du Wallon en vue de son échange
- d'autoriser M. le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

2016-23 FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2016

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- Sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2016 pour les travaux suivants :

Opération	Type de travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant TTC	Montant HT	taux	Subvention	Charge communale TTC
2016-00618	Voirie	VC rue du sognier	308	16 818.62	14015.52	42 %	5 886.52	10 932.10
2016-01266	Voirie	Rue du marais	309	7 470.60	7 316.94	42 %	3 073.11	4397.49
		TOTAL	617	24 289.22	21 332.46	42 %	8959.63	15329.59

- s'engage :

↳ à affecter à ces travaux 24 289.22 € sur le budget communal

↳ à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification.

2016-24 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune s'est engagée dans un programme de reprise de concessions dans le cimetière et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – programmation 2015-2017 a été déposé.

Le comité de pilotage de ce CDDL a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ♦ Approuve ce projet de reprise de concession;
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Département une subvention au titre du CDDL programmation 2015-2017; Cette subvention au taux de 25 % représentera la somme de 13 805 Euros.
- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2017 ;
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux	55 220 €
Montant de CDDL (25 % du coût total)	- 13 805 €
Subvention DETR	15 066 €
Montant à la charge de la commune	26 349 €
TVA (charge communale)	11 044 €

2016-25 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL ENTRETIEN DES VITRAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certains vitraux de l'Église ont besoin d'être restaurés et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – programmation 2015-2017 a été déposé.

Le comité de pilotage de ce CDDL a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ♦ Approuve ce projet de restauration des vitraux;
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Département une subvention au titre du CDDL programmation 2015-2017; Cette subvention au taux de 40 % représentera la somme de 4 560 Euros.

- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2017 ;
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		11 401 €
Montant de CDDL (40 % du coût total)	-	4 560 €
Montant à la charge de la commune		6 841 €
TVA (charge communale)		2 280 €

2016-26 DEMANDE DE SUBVENTION CDDL SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux sont nécessaires à la salle polyvalente et qu'un projet de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Local – programmation 2015-2017 a été déposé.

Le comité de pilotage de ce CDDL a validé ce projet.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- ♦ Approuve ce projet travaux dans la salle polyvalente
- ♦ Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Département une subvention au titre du CDDL programmation 2015-2017; Cette subvention au taux de 46 % représentera la somme de 5 018 Euros.
- ♦ S'engage à prendre en charge la part non couverte par les subventions selon le plan financier suivant et à voter les sommes nécessaires correspondantes dès le budget primitif 2017 ;
- ♦ Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes afférents à ce dossier

Montant estimatif Hors Taxes des travaux		10 836 €
Montant de CDDL (46 % du coût total)	-	5 018 €
Montant à la charge de la commune		5 818 €
TVA (charge communale)		2 167 €

2016-27 CRÉATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 octobre 2014

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint des services techniques 2^{ème} classe afin d'assurer les missions relatives à l'accueil périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide la création à compter du 1^{er} août 2016 d'un emploi d'adjoint des services techniques permanent, à temps non complet à raison de 10 h hebdomadaires.

Se réserve la possibilité de recruter un non titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi 84-53 susvisée,

En cas de recrutement d'un non titulaire, fixe la rémunération sur l'échelon 1 du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, correspondant à l'IB 340.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 12 juillet 2016 :

Filière : technique

Cadre d'emploi : Adjoint des services techniques

Grade : Adjoint des services techniques ancien effectif : 2 ; nouvel effectif : 3
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, articles 6413.
Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

L'entreprise COLAS a balayé et bouché les trous rue du Mai et du Marais. Le gravillonnage se fera début août.

L'entreprise Strawa a nettoyé les gouttières de l'Église et a enlevé la mousse sur le toit.

Des travaux sont nécessaires à l'école, démontage du podium, et du muret côté maternelle.

Église : ouverture et fermeture de la porte principale pour l'aération, 3 fois par semaine.

Éclairage à l'Étang : 2 candélabres supplémentaires

Travaux au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le secrétaire de séance :

Gérard CLÉMENT